

Accueil Collectif des Mineurs Léo Rousson

Léo Rousson (accueil des 3-11 ans)

327 Rue Robert Schuman, 30000 Nîmes

Tél fixe : 04.30.06.79.77 / Tél port :

Mail :



« Projet Pédagogique » 2025-2026

Directrice : QUAGLIERI Laurie



IFAC Ville de NÎMES
58 rue Vincent Faïta 30900 Nîmes
<http://www.animationnimes.ifac.asso.fr>



I) Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité	3
L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)	3
L'IFAC à Nîmes	4
Organigramme de l'IFAC	5
II/ Présentation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)	6
• Léo Rousson	7
• Les équipements structurants	7
• Période de fonctionnement	7
• L'équipe d'Animation	7
• Publics accueillis	8
• Les moyens financiers mis à disposition	8
III/ Projection des objectifs	9
Objectifs éducatifs généraux	9
Objectifs pédagogiques généraux	9
Pour les maternelles (3-5 ans)	10
Pour les primaires (6-11 ans)	10
Les critères et indicateurs d'évaluation	11
Maternelles (3-5 ans)	11
Primaires (6-11 ans)	11
Évaluation	12
Méthodes d'évaluation utilisées	13
Conclusion	13
IV/Fonctionnement des ACM	13
V/ Une journée type et ses besoins	14
VI/Les différents temps quotidiens détaillés	16
VII/Les activités proposées	19
VIII/ Fonctionnement de l'équipe pédagogique	22
IX/ Les Différentes relations	26
X/ Les conditions de sécurité	27

I) Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)

L'IFAC est une association nationale à but non lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. Elle se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire depuis 1975, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance et du troisième âge.

Elle est structurée en réseau national d'échange et de partage entre les élus locaux, les acteurs de la société civile et la population.

Après plus de 30 ans d'activité, l'IFAC intervient dans plus de 200 structures d'animation partout en France.



L'IFAC à Nîmes



Depuis 2003, la ville de Nîmes a confié à l'IFAC (dans le cadre d'un marché public) la gestion de ses 13 ALSH.

Depuis 2025, la ville de Nîmes a procédé à un renouvellement du marché pour 4 ans. Dans le cadre de celui-ci la ville a décidé de ne plus sectoriser la ville en 3 lots.

Les piliers majeurs définis par l'IFAC sont :

- Garantir sécurité et bienveillance
- Promouvoir le libre arbitre et les initiatives
- Agir en complémentarité et accompagner
- Eduquer à la citoyenneté et responsabiliser.

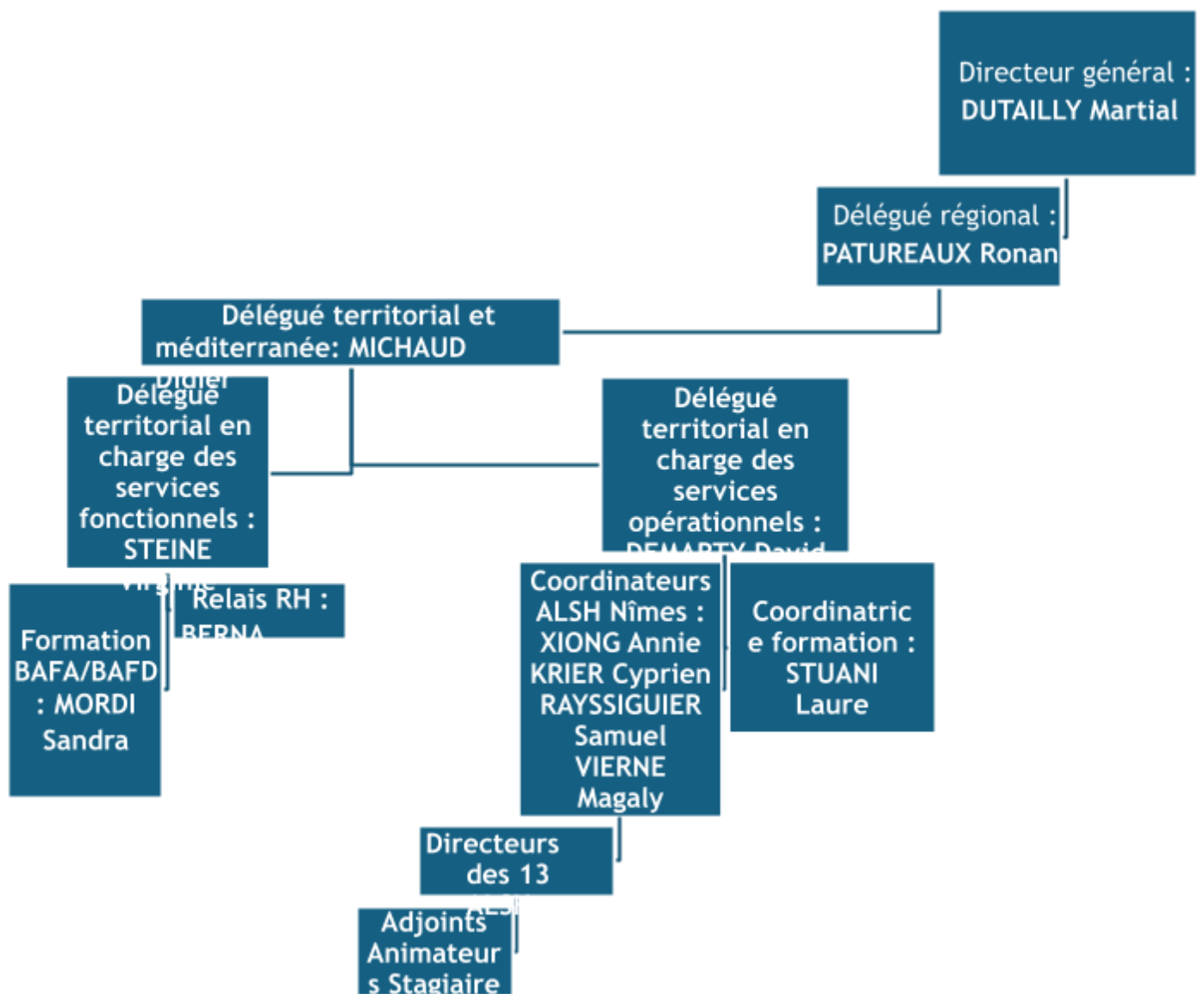
Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)

Le **PEDT** organise dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il est l'expression écrite de la politique éducative partagée, conduite à l'échelle de la ville, qui s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs.

Le **PEDT** se fonde sur **4 principes majeurs** :

- Territorialité
- Convergence
- Globalité
- Équité

Organigramme de l'IFAC



II/ Présentation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

- **Léo Rousson**

Le centre de loisirs Léo Rousson est implanté au cœur du quartier Clos d'Orville, dans les locaux du tout nouveau groupe scolaire Léo Rousson, inauguré en avril 2025. Ce nouvel établissement remplace l'ancienne école, l'un des derniers bâtiments de type « Pailleron » de Nîmes, et s'inscrit dans une démarche globale de renouvellement urbain. Le groupe scolaire a été conçu pour être un lieu de vie ouvert sur le quartier, avec des espaces mutualisés tels qu'une salle polyvalente, des salles d'ateliers, une bibliothèque associative et un terrain multisport accessible aux habitants.

L'accueil de loisirs fonctionne en accueil direct, sans hébergement, et accueille les enfants de 3 à 11 ans, répartis en deux tranches d'âge : les maternelles (3 à 5 ans) et les primaires (6 à 11 ans).

Le centre dispose d'une capacité d'accueil de 25 enfants primaire et 25 enfants en maternelle durant la période des mercredis et 50 enfants primaires et 50 enfants maternelles durant la période des vacances scolaire.

- **Les équipements structurants**

Le centre de loisirs et groupe scolaire Léo Rousson à Nîmes regroupe **17 classes**, deux salles de motricité, de repos, des espaces d'ateliers et une bibliothèque. Il dispose d'équipements **mutualisés** comme une salle polyvalente, un hall d'accueil et un restaurant scolaire.

À l'extérieur, on trouve un **plateau multisport** et des cours végétalisées favorisant le confort thermique. Le bâtiment est conçu selon des principes **éco-responsables** (bois, panneaux solaires, gestion durable de l'eau) et constitue un lieu de vie **inclusif et ouvert sur le quartier**.

● Période de fonctionnement

L'ACM Léo Rousson accueille le public tous les mercredis et toutes les vacances scolaires, hors mi 1 semaine aux vacances de Noël et jours fériés.

● L'équipe d'Animation



● Publics accueillis

Les enfants accueillis sont principalement issus du quartier de Clos d'Orville, Chemin bas d'Avignon et la Route de Beaucaire.

Nous accueillons aussi des enfants ayant un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), nécessitant la prise de traitement (Ventoline en cas d'Asthme...), allergies alimentaires ou encore protocole à faire en cas de crise d'épilepsie par exemple. Dans le cadre du PAP, ce sont des enfants porteurs d'un handicap tel que la malvoyance, le TDA, TDH ou le TSA.

ALSH MERCREDIS	Tranche d'âge	Capacité d'accueil maximum
Maternelle	3-6 ans	25
Primaire	6-11 ans	25
ALSH VACANCES	Tranche d'âge	Capacité d'accueil maximum
Maternelle	3-6 ans	50
Primaire	6-11 ans	50

● Les moyens financiers mis à disposition

Notre budget pédagogique varie selon la fréquentation de la structure, nous disposons de 2,10 euros par enfant et par jour les mercredis et 3 euros en vacances scolaires.

Accès gratuit à des équipements municipaux

Piscines municipales : Gratuité pour les piscines Iris et Aquatropic, permettant la mise en place d'activités aquatiques régulières pour tous les enfants.

Complexes sportifs : Accès sans frais aux installations telles que Marcel Rouvière, La Bastide, etc., favorisant la diversité des activités sportives et la découverte de nouvelles disciplines. Financement et ressources externes

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) :

- Permet à l' IFAC de bénéficier de financements pour proposer des ateliers ressources adaptés aux besoins des enfants.
- Soutient la coordination et l'optimisation de l'offre d'accueil pour les enfants jusqu'à 17 ans sur la ville de Nîmes.

•Ateliers de la structure René Char :

- Organisation d'ateliers éducatifs, ludiques et culturels accessibles à six ALSH du territoire (Char, Capouchiné, Mont Duplan, La Placette, Mérimée, Jaurès), favorisant les échanges et la mutualisation des ressources.

•Événements inter-ALSH financés par le CEJ :

- Participation à des actions collectives telles que la journée des droits des enfants, les séjours accessoires, et d'autres événements fédérateurs.

•Budgets internes et spécifiques

-Budget interne CPO : Permet de financer des projets portés directement par l' ALSH, en fonction des besoins identifiés par l'équipe.

-Budgets spécifiques : Obtention de financements complémentaires pour des projets innovants, par exemple :

-Séjour "Ecocitoyenneté : Budget supplémentaire dédié à la sensibilisation à l'environnement et à la citoyenneté active.

-Projet ludothèque itinérante : Financement CPO de 1 500 € pour développer une ludothèque mobile, favorisant l'accès au jeu et à la culture ludique sur plusieurs sites. Les moyens financiers mis à disposition.

III/ Projection des objectifs

Objectifs éducatifs généraux

- **Accompagner la socialisation et les apprentissages fondamentaux** des enfants dès la maternelle, en développant leur curiosité et leur plaisir d'apprendre.
- **Renforcer l'autonomie et le sens des responsabilités** des enfants de 6 à 13 ans à travers une pédagogie positive et bienveillante.
- **Favoriser le vivre-ensemble, la citoyenneté et l'inclusion**, avec une attention particulière aux enfants des quartiers prioritaires (Chemin Bas d'Avignon, Clos d'Orville).
- **Garantir la cohérence et la continuité éducative** entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires dans une logique de parcours éducatif global.

Objectifs pédagogiques généraux

- **Développer l'autonomie et l'initiative personnelle**
- **Apprendre à vivre ensemble et respecter les règles collectives**
- **Éveiller la curiosité et favoriser la découverte**

Pour les maternelles (3-5 ans)

Objectif pédagogique 1 : Consolider l'autonomie au quotidien

- Amener progressivement les enfants à ranger et organiser leur espace personnel et collectif.
- Les aider à s'habiller et se déshabiller seuls (boutons, fermetures éclair, chaussures...).
- Encourager la prise d'initiatives simples : se servir seuls au goûter, choisir une activité...
- Mettre en place des rituels rassurants qui favorisent la confiance et l'indépendance.

Objectif pédagogique 2 : Construire les bases de la vie en collectivité

- Proposer des activités coopératives et jeux collectifs favorisant l'entraide et le respect des autres.
- Travailler l'apprentissage des règles sociales de base : attendre son tour, parler doucement, partager le matériel.
- Valoriser et encourager les comportements bienveillants et solidaires.
- Mettre en place des temps de parole adaptés (cercle du matin, météo des émotions,

histoires partagées...) pour développer l'expression des émotions et l'écoute.

Pour les primaires (6-11 ans)

Objectif pédagogique 1 : Éveiller la curiosité et développer l'esprit d'initiative

- Diversifier les activités (manuelles, sportives, culturelles, scientifiques...) pour stimuler différents centres d'intérêt.
- Encourager les enfants à imaginer, proposer et co-construire des projets ou activités.
- Introduire de nouvelles notions par le jeu et l'expérimentation pour rendre les apprentissages ludiques.
- Offrir un cadre d'exploration permettant à chaque enfant de tester plusieurs domaines et de découvrir ses talents.

Objectif pédagogique 2 : Renforcer le vivre-ensemble et la responsabilité

- Construire collectivement les règles de vie avec les enfants pour les rendre acteurs du cadre.
- Mettre en place des jeux coopératifs et défis collectifs pour favoriser la solidarité et l'esprit d'équipe.
- Développer l'entraide, le respect mutuel et la gestion des conflits.

Les critères et indicateurs d'évaluation

Maternelles (3-5 ans)

Objectif pédagogique	Critères / Comportements attendus	Actions à mettre en place	Indicateurs d'évaluation
Favoriser l'autonomie	L'enfant range ses affaires et son espace de jeu	Mise en place de coins rangements, temps dédiés au rangement, consignes visuelles	50 % d'enfants qui rangent seuls / observation quotidienne
	L'enfant s'habille seul (chaussures, manteau...)	Ateliers "je m'habille tout seul", encouragements individualisés	Nombre d'enfants s'habillant sans aide
	L'enfant participe au débarrassage de la table	Organisation du goûter avec service et débarrassage par les enfants	Fréquence des participations

Primaires (6-11 ans)

Objectif pédagogique	Critères / Comportements attendus	Actions à mettre en place	Indicateurs d'évaluation
Stimuler la curiosité et l'esprit d'initiative	L'enfant participe activement à une activité manuelle, sportive, culturelle ou scientifique	Proposer des ateliers variés chaque semaine (manuels, sportifs, culturels, scientifiques)	Nombre et diversité d'activités auxquelles il/elle participe
	L'enfant exprime des idées, propose ou organise une activité	Créer un "mur d'idées" ou un conseil d'enfants pour recueillir et planifier leurs propositions	Fréquence des propositions faites par les enfants
	L'enfant découvre un domaine nouveau	Introduire régulièrement de nouvelles thématiques ou intervenants extérieurs	Suivi des nouvelles activités testées
Consolider le vivre-ensemble et la responsabilité collective	L'enfant connaît et applique les règles de vie du groupe	Construire les règles de vie en début de session avec les enfants et les afficher clairement	Respect des règles observé au quotidien
	L'enfant coopère et s'implique dans des projets ou activités collectives	Mettre en place des projets communs (expositions, tournois, jardinage...)	Niveau de participation dans les projets collectifs
	L'enfant participe volontairement aux tâches communes (rangement, service...)	Désigner des rôles tournants (responsables du matériel, du goûter...)	Comptage des participations / observation directe

	L'enfant adopte des comportements respectueux et bienveillants	Valoriser et féliciter les comportements positifs (tableau de valorisation, autocollants...)	Notation des comportements bienveillants
--	--	--	--

Évaluation

Pour atteindre les objectifs définis, une variété d'activités adaptées à chaque tranche d'âge est mise en place.

Les animateurs jouent un rôle central : ils accompagnent, facilitent les activités et observent les progrès des enfants au quotidien.

Méthodes d'évaluation utilisées

- Observations directes quotidiennes du comportement et des acquisitions des enfants.
- Retours des enfants lors des temps de parole ou des bilans d'activité.
- Échanges réguliers avec les familles pour recueillir leur avis et compléter les observations.
- Réunions d'équipe hebdomadaires et bilan de fin de session pour analyser les pratiques et ajuster les objectifs.

Conclusion

Les objectifs pédagogiques définis pour le Centre de Loisirs Léo Rousson sont conçus pour offrir à chaque enfant une expérience enrichissante et épanouissante.

En favorisant :

- l'autonomie,
- la vie en collectivité,

- l'initiation et la découverte,

Le centre vise à créer un environnement sécurisant et stimulant où chaque enfant peut s'épanouir et développer des compétences essentielles pour sa croissance personnelle et sociale.

Ces objectifs sont adaptés à la réalité du centre et évalués régulièrement afin de garantir leur efficacité et d'assurer l'évolution continue du projet éducatif.

IV/Fonctionnement des ACM

- **Modalités d'inscriptions**

Les inscriptions aux accueils de loisirs sont à faire auprès de la Ville de Nîmes.

- **Modalités d'accueil**

Le centre est ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires. Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

- **Les PAI**

Pour les enfants ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI) Un accueil individualisé sera mis en place pour les enfants porteurs d'allergies ou de maladies chroniques type asthme en mettant en rapport les parents, l'enfant, le médecin et l'équipe pédagogique (PAI). Près de l'armoire à pharmacie se trouvera une boîte où seront rangées les trousseaux PAI, comportant le protocole, l'ordonnance et les médicaments de l'enfant

- **Les PAP**

Si un enfant porteur d'un handicap est susceptible d'être accueilli pendant la session, l'équipe pédagogique établira pour chacun un protocole d'accueil adapté. Pour une meilleure intégration de l'enfant nous mettrons en place une relation avec, les éducateurs, les parents, l'enfant, la direction et les animateurs référents pour voir si nous sommes aptes à l'accueillir.

L'équipe d'animation doit se tenir informée en permanence de la présence et des caractéristiques des enfants accueillis dans le cadre d'un PAI ou d'un PAP. Afin de faire un suivi sur le temps d'accueil de l'enfant, un cahier de liaison est mis en place par l'équipe pédagogique. Cet outil permet de pouvoir remplir plus facilement le point de situation entre chaque période de mercredis et chaque session de vacances. Le but de ce bilan est de nous permettre d'adapter l'accueil de l'enfant en fonction de

ses besoins.

V/ Une journée type et ses besoins

Besoins des enfants de 3 à 5 ans

- ★ Rythme adapté
- ★ Sécurité affectif
- ★ Mouvement et motricité
- ★ Expression et communication

Horaires	Les différents temps quotidien
7h30-9h00	Accueil
9h00	Appel
9h30	Eveil + temps libre
10h15	Activités
11h00	Temps libre
11h30	Repas
12h30	Temps libre
13h30-14h30 / 13h30-15h00	Temps calme/ Sieste
14h30-15h20 / 15h00 à 15h30	Activités
15h30	Temps libre
16h00	Goûter + temps libre
17h - 18h30	Accueil

- ★ Autonomie progressive
- ★ Socialisation et coopération
- ★ Exploration et curiosité
- ★ Repos et récupération

Besoins des enfants de 6 à 11 ans

- ★ Sécurité affective et confiance
- ★ Autonomie et responsabilité
- ★ Mouvement et dépense physique
- ★ Expression et communication
- ★ Socialisation et coopération
- ★ Découverte et curiosité
- ★ Concentration et apprentissage
- ★ Repos et détente

Horaires	Les différents temps quotidien
7h30-9h	Accueil
9h00	Appel + Eveil
9h45	Temps libre
10h30	Activité
11h30	Repas
12h30	Temps libre
13h30	Temps calme
14h30	Activités
15h30	Temps libre
16h00	Goûter
17h-18h30	Accueil

VI/Les différents temps quotidiens détaillés

Temps d'accueil

L'accueil des enfants se fait dans le hall d'entrée, puis dans la salle d'accueil dédiée, de 7h30 à 9h00.

Les parents signalent la présence de leur(s) enfant(s) au bureau d'entrée, où un animateur inscrit les arrivées et note les informations importantes (allergies, observations...). Une relation de confiance est instaurée entre l'équipe d'animation et les parents.

Plusieurs ateliers libres sont proposés (dessin, lecture, jeux de société) pour permettre aux enfants de s'installer tranquillement.

Organisation de la journée

Les enfants sont encouragés à participer activement aux activités proposées, dans le respect des règles de vie collective. Les animateurs veillent à la sécurité physique et morale des enfants, ainsi qu'au respect des règles d'autonomie adaptées à leur âge.

En cas de sortie, un animateur prépare le matériel nécessaire (trousse de secours, tenues de rechange, pique-nique, sacs de jeux) en amont, idéalement la veille.

Temps de repos et calme

Des temps calmes sont prévus dans la journée pour permettre aux enfants de se reposer ou de se détendre selon leurs besoins. Les enfants peuvent choisir librement de participer à ces moments. Un temps de sieste est proposé pour les 3-4 ans.

Temps de repas

Les repas et le goûter sont fournis par un prestataire (Dupont). Le repas se déroule dans un espace adapté avec un mobilier conforme à la taille des enfants. Les animateurs encouragent les bonnes pratiques : lavage des mains, autonomie au service et au débarrassage, respect des règles de convivialité et prévention du gaspillage. Le goûter se déroule dans une grande salle polyvalente, sur des tables, et peut se faire également en extérieur quand le temps s'y prête, là aussi les enfants sont responsabilisés par la distribution équitable, la « mission poubelle » et le

nettoyage des tables.

Utilisation des sanitaires

Les enfants ont accès aux sanitaires du site à tout moment avec autorisation préalable, sous la surveillance des animateurs. Un lavage des mains est systématiquement demandé avant et après les repas, avant et après les activités extérieures.

Encadrement et sécurité

Le taux d'encadrement respecte la réglementation : un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
Les animateurs sont formés et attentifs aux besoins des enfants.

Les locaux sont sécurisés et adaptés à l'accueil des enfants du primaire. En cas de situation préoccupante concernant un enfant, les animateurs appliquent les procédures de protection de l'enfance conformément à la loi.

Transports (si applicable)

Lors des déplacements en car ou bus, les animateurs veillent à l'installation sécurisée des enfants, au port des ceintures si disponibles, et au comptage régulier des enfants.

- Plan canicule

- **Prévention et surveillance**

Les équipes d'animation veillent à ce que les enfants soient régulièrement hydratés, en leur proposant de l'eau fréquemment, même en l'absence de demande. Les déplacements extérieurs sont restreints aux heures les plus chaudes de la journée.

Les activités physiques sont limitées pour éviter tout risque de coup de chaleur.

Les enfants portent des tenues adaptées : casquette, vêtements légers, application de crème solaire renouvelée régulièrement.



- **Gestion des activités et des espaces**

Pendant les temps de baignade ou de jeux d'eau, une vigilance accrue est demandée aux animateurs, car les enfants peuvent oublier de boire malgré la sensation de fraîcheur.

Des espaces « point d'eau » sont installés sur chaque site, avec bouteilles d'eau et gobelets plastiques (lavés chaque fin de journée).

Des salles de rafraîchissement sont à disposition pour accueillir les enfants lors des pics de chaleur.

Des temps de baignade sont organisés pour rendre les demi-journées plus agréables et permettre aux enfants de se rafraîchir en toute sécurité.

- **Bâtiments écologiques et confort thermique**

La structures d'accueil de Léo Rousson ont été conçues de manière écologique, avec des matériaux favorisant l'isolation thermique et le confort des enfants.

Un système de rafraîchissement écologique est en place sur le site, permettant de maintenir une température agréable à l'intérieur des locaux, même lors des épisodes de forte chaleur.

L'ensemble de ces aménagements contribue à offrir un environnement sain, sécurisé et adapté aux besoins des enfants en période de canicule.

- **Communication**

Les familles sont informées des mesures prises et invitées à fournir une casquette, une gourde et des vêtements adaptés à la météo.

L'équipe d'animation reste à l'écoute des besoins spécifiques de chaque enfant et adapte les activités en conséquence.

VII/Les activités proposées

Pour cette année, diverses activités et grands jeux seront mises en place en cohérence avec les objectifs pédagogiques définis par l'équipe d'animation.

Concernant les mercredis de l'année, l'équipe pédagogique élaborera différents plannings mettant en avant la culture locale, les événements nîmois, ainsi que les projets d'animations proposés par l'équipe.

Pendant les sessions de vacances, l'équipe proposera des plannings à thèmes pouvant être enrichis par des ateliers ou spectacles en partenariat avec des associations et structures locales.

Par ailleurs, plusieurs projets spécifiques seront développés :

- La Pégoulade, en lien avec les ALAE.
- Des activités visant à sensibiliser les enfants au jardinage et à la nature, en collaboration avec les écoles.
- Un projet de ludothèque, en partenariat avec l'association du comité de quartier, permettant de développer le jeu, la coopération et la découverte de nouveaux supports ludiques.

Ces différentes initiatives visent à offrir aux enfants des expériences variées, enrichissantes et en lien avec leur environnement, tout en soutenant leurs apprentissages, leur autonomie et leur socialisation.

- **Programmation des activités**

Les animateurs mettront en place des activités ludiques et variées qui permettront l'épanouissement corporel et intellectuel de l'enfant. Ils useront de leurs capacités, de leurs expériences et des outils mis à leur disposition (matériels pour les activités manuelles et les jeux extérieurs).

Pour les maternelles, les activités doivent être variées et courtes car sa capacité de concentration est d'environ 20 minutes. Dans une même journée, le programme d'activité devra mobiliser l'enfant de manière différente. Par exemple des chants le matin, des jeux extérieurs ensuite et après le repas des contes ou des activités manuelles, il est important d'alterner différentes natures d'activités et proposer plusieurs choix.

● Les événements

En lien avec le projet éducatif et le PEDT, l'établissement nîmois organise 3 grands événements dans l'année :

- La journée des droits de l'enfant en lien avec la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui aura lieu au mois de novembre
- Le carnaval qui aura lieu au mois de mars mettant en lien un de nos projets communs
- La fête de la nature qui aura lieu en mai pour laquelle nous allons travailler sur l'implication des familles

● Les sorties

Pour toutes les sorties, les enfants devront être habillés correctement selon le temps (casquette obligatoire l'été) et avoir des chaussures adaptées ainsi que les animateurs.

Pour les déplacements à l'extérieur les animateurs devront toujours respecter le taux d'encadrement :

1 animateur pour 8 enfants en maternelle et 1 animateur pour 12 en primaire, et sortir à 2 animateurs au moins (jamais seul). Ils devront aussi respecter le code de la route (traverser sur les passages piétons...).

Un animateur devra toujours ouvrir la marche, un autre la fermer et les enfants rester groupés.

Pour toute excursion hors du centre, les animateurs doivent se munir d'une trousse à pharmacie et devront établir une liste en double exemplaire (une à afficher au bureau de la direction et l'autre à garder dans la pharmacie avec le groupe). Sur cette liste devra figurer :

- La date
- Le lieu de la sortie
- Le nom des animateurs
- Le nom, prénom des enfants
- Le nombre d'enfants en sortie
- Les numéros d'urgence, celui du centre et de l'organisateur.

De plus, lors des sortie à la journée les animateurs devront emporter la liste de renseignements de leur groupe. (Dans cette liste on trouvera le nom de l'enfant, ses allergies ou autre, les numéros de téléphone des parents.) C'est à l'animateur de préparer le nécessaire avant le départ et de vérifier que tout est complet.

● Les baignades

❖ Les piscines

Pour les sorties à la piscine les enfants et les animateurs devront avoir un maillot, une serviette et un bonnet de bain. (Les shorts ou caleçons de bain ne sont pas autorisés). Les animateurs devront toujours respecter la réglementation :

- ❖ 1 animateur dans l'eau pour 5 enfants (Maximum 20 enfants dans l'eau) pour les maternels (- de 6 ans)
- ❖ 1 animateur dans l'eau pour 8 enfants (Maximum 40 enfants dans l'eau) pour les primaires (+ de 6 ans)

En arrivant sur le lieu de la baignade, l'animateur ira toujours se présenter au préalable au surveillant de baignade (et/ou au BNSSA, poste de secours).

Les animateurs restent responsables de tous les enfants (même s'ils ne font pas partie du groupe formé). Ces règles sont valables pour tous types de baignades.

❖ **Les mers et rivières**

Pour les sorties à la rivière les enfants devront avoir le même matériel que la piscine ainsi que :

- ❖ un t-shirt pour aller dans l'eau
- ❖ de la crème solaire
- ❖ Des chaussures d'eau
- ❖ Une gourde
- ❖ Une casquette

En plus des consignes de baignade l'animateur devra pour les mers et rivières avec le SB délimiter un espace de baignade matérialisé à l'aide d'une ligne d'eau. Il veillera aussi à ce que l'enfant soit protégé par de la crème solaire, un t-shirt et une casquette.

❖ **Les pataugeoires**

Elles seront installées dans un lieu sécurisé, ombragé, une bâche devra les protéger au sol. Elles ne devront pas avoir plus de 20 cm d'eau, qui sera renouvelée chaque jour. Les consignes de baignade sont les mêmes que pour les sorties en piscine et rivière.

● **Les ateliers ressources**

Nous avons à disposition des centres ressources. Ces structures recensent des animateurs avec des compétences spécifiques et/ou des aménagements particuliers.

Les ateliers ressources sont mis en place pendant les vacances scolaires et l'été.

Les centres concernés sont « Le Mas Boulbon », « Marie Curie », René Char et « Jean D'Ormesson/ Courbessac ».

Les ateliers sont entre autres proposées aux enfants sont :

- ❖ Piscine
- ❖ Accrobranche
- ❖ Tir à l'arc
- ❖ Ateliers avec la Ludo médiathèque
- ❖ Ateliers liés à l'environnement
- ❖ Land art
- ❖ Boxe
- ❖ Poterie
- ❖ Escape game

- **Les enfants, leurs avis comptent**

Nous plaçons le choix de l'enfant au centre de notre démarche. Pour cela, nous proposons un système d'activités à la carte, permettant à chaque enfant de choisir les activités qui correspondent le mieux à ses envies et à son rythme. À chaque session, il peut opter entre jeux sportifs, activités manuelles ou jeux libres.

Ce fonctionnement est maintenu pendant les vacances, avec cependant une immersion dans une thématique spécifique pour donner un fil conducteur aux activités.

Des moments d'expression et de discussion sont privilégiés lors des repas et goûters, offrant aux enfants l'occasion de prendre la parole, de faire des propositions et de partager leurs idées. Ces temps sont exclusivement dédiés à l'expression des enfants ; les animateurs ne doivent en aucun cas les utiliser pour réprimander. L'objectif est de créer un environnement confiant et bienveillant, favorisant la communication et la participation.

Ces temps permettent également de travailler l'autonomie, d'acquérir de nouvelles compétences et de découvrir de nouvelles connaissances, par exemple à travers la découverte des aliments et des habitudes alimentaires.

VIII/ Fonctionnement de l'équipe pédagogique

- **Composition de l'équipe**

L'équipe est composée d'une directrice stagiaire en formation BPJEPS LTP pour l'année et d'une équipe d'animation :

4 animateurs au minimum dont 2 en CDI, 1 en CDD ou en CDDU et 1 en contrat CEE (titulaires du BAFA ou avec une équivalence, stagiaires BAFA, non diplômés).

Pendant les vacances d'été, l'IFAC recrute une équipe de surveillants baignades. Ceux-ci sont affectés sur les centres et sont compris dans l'équipe.

- **Recrutement**

Les recrutements des animateurs permanents en CDI/CDD/CDDU sont effectués par les coordinateurs de l'IFAC. Les directeurs des centres peuvent être conviés à ces différents entretiens.

Le recrutement des animateurs/adjoints en CEE est laissé à l'appréciation du directeur de la structure de l'ACM.

- **Organisation du travail**

Les horaires :

Pour les mercredis nous fonctionnons en 10h/jours, les horaires sont donc :

- 7h30/17h30
- 8h/18h
- 8h30/18h30

Pour les vacances, nous fonctionnons en 48h/semaine, il y a donc un jour de récupération car nous ne pouvons pas faire 50h/semaine. Les horaires sont donc :

- 7h30/17h30
- 8h/18h
- 8h30/18h30
- 9h/17h en journée de récupération

- **Les pauses**

Les mercredis, aucun enfant n'est accueilli entre 12h30 et 13h30, période pendant laquelle les animateurs prennent leur pause.

Pendant les vacances, les pauses des animateurs se feront généralement pendant le temps calme des enfants. Ils pourront ainsi se reposer tout en veillant à ce qu'il n'y ait aucun manquement à la surveillance.

Chaque pause sera d'une durée maximale de 45 minutes et pourra être fractionnée dans la journée selon les besoins de service. Les roulements et l'organisation des pauses seront planifiés par la direction si nécessaire, afin d'assurer une continuité et une sécurité optimale pour les enfants.

- **Les Réunions**

Les réunions d'équipe auront lieu au préalable de la session pour toute l'organisation et la programmation des activités/sorties. Des réunions pourront avoir lieu pendant la session selon les besoins de services.

- **Les déplacements à l'intérieur du centre**

À tout moment, les animateurs doivent savoir où se trouve chaque enfant et adulte de son groupe. Ils doivent être dans tous les cas toujours sous la surveillance d'au moins un membre de l'équipe pédagogique. Que ce soit dans les salles, les sanitaires, la couchette ou la cour.

- **Le rangement du matériel**

Lorsqu'une activité sera terminée le matériel devra être rangé dans les armoires prévues à cet effet. A chaque fois que le groupe devra quitter le lieu d'activité (ou d'accueil) le matériel pédagogique devra être nettoyé, désinfecté et rangé et, ainsi que les salles (penser à éteindre les lumières et fermer les portes). Les animateurs devront faire participer les enfants au rangement (ramasser les papiers, les jeux, nettoyer la table...).

Les armoires et la régie devront être rangées régulièrement. L'équipe devra informer la directrice si du matériel manque pour les activités (un inventaire sera réalisé entre chaque session de vacances afin de réapprovisionner si nécessaire).

Attention, les locaux étant à 100% partagés, il est obligatoire de bien refermer et mettre chaque armoire avant de quitter les lieux.

- **Le portable**

Le portable des animateurs ne doit pas déranger le bon fonctionnement du centre. Les animateurs devront passer leurs appels /messages personnels pendant leur temps de pause, sauf en cas d'urgence. Cependant si un animateur dispose d'un téléphone portable la direction demandera de le laisser en marche pour être joignable lors des sorties, ou inversement que l'animateur puisse joindre la direction à tout moment.

● Implication des animateurs

Les animateurs sont au cœur de l'élaboration du projet pédagogique. Autant dans sa pensée (choix des objectifs pédagogiques et d'évaluations) que dans sa rédaction.

Ils mettent activement en œuvre les objectifs du projet pédagogique et sont également attendus comme force de proposition durant les prises de décisions collectives (fonctionnement et thèmes).

Il est important de souligner que chaque activité est porteuse de sens (intérêt pédagogique) dont les animateurs sont garants dans leur élaboration des programmes d'activités.

● Fiche de poste directeur

Les rôles du directeur

Le directeur joue un rôle central dans le pilotage pédagogique, administratif et humain du centre. Il est garant du bon fonctionnement de l'accueil, du respect de la réglementation et de la qualité de l'accueil proposé aux enfants. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Porter et transmettre les valeurs éducatives de l'IFAC.
- Recruter les membres de l'équipe d'animation.
- Élaborer, partager et faire vivre le projet pédagogique.
- Organiser et animer les réunions d'équipe et les temps de coordination.
- Créer un climat de confiance entre enfants, familles, équipe, hiérarchie.
- Gérer le budget de fonctionnement du centre.
- Assurer la communication externe (site internet, plannings, infos aux familles).
- Veiller au bien-être des enfants, des animateurs et des intervenants.
- Être présente sur le terrain pour superviser, aider, conseiller et former les membres de l'équipe.
- Gérer l'administration du centre : réservations de transport, pointages, bilans pédagogiques.
- Être la représentante légale du centre vis-à-vis du ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Ville de Nîmes.
- Garantir le respect des règles de sécurité et du cadre réglementaire ACM.

● Fiche de poste animateur

L'animateur a pour mission de :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants, et les sensibiliser aux risques (comportements, addictions, etc.) selon leur âge.
- Mettre en œuvre le projet pédagogique au sein de l'équipe, en cohérence avec le projet éducatif.
- Créer un lien de qualité avec les enfants, prévenir les discriminations, favoriser l'expression et l'épanouissement de chacun.
- Assurer l'encadrement de la vie quotidienne et des activités.
- Accompagner les enfants dans leurs projets personnels ou collectifs.
- Participer à la relation avec les familles et à la communication avec l'ensemble des partenaires éducatifs.

Dans la pratique quotidienne, l'animateur :

- Assume un rôle de référent auprès du groupe d'enfants.
- Prépare, anime, encadre les activités tout en laissant place aux initiatives des enfants.
- Observe, analyse, anticipe et intervient si nécessaire.
- Participe aux jeux, coopère avec les enfants.
- Créer un climat de confiance, même pour ceux qui n'ont pas choisi d'être en centre.

- **Qualités et comportements attendus :**

- Être à l'écoute des enfants et des familles.
- Savoir travailler en équipe.
- Être en cohérence avec le projet pédagogique.
- Avoir une attitude professionnelle (langage, comportement, présentation).
- Respecter les consignes de sécurité.
- Avoir une tenue adaptée à l'activité.
- Être disponible, présent physiquement et mentalement.
- Faire preuve d'enthousiasme, de tolérance et de respect.
- Participer activement aux activités : préparation, animation, rangement.
- Analyser, évaluer et ajuster son travail.
- Respecter le matériel, les locaux et l'environnement.
- Être exemplaire dans son comportement, y compris lors des moments de repas ou de pause.
- Contribuer à l'entretien des espaces utilisés : essuyer les tables, balayer, nettoyer les glacières si nécessaire.

- **Suivi des stagiaires :**

En tant que directeur formateur, la direction veille à garantir un accompagnement pédagogique individualisé et structurant pour chaque animateur en stage pratique.

L'objectif est de favoriser la montée en compétence, l'appropriation du rôle d'animateur et la validation du stage dans les meilleures conditions.

Entretien préalable

Dès le début du stage, un entretien est réalisé avec le stagiaire pour :

- ? Définir les objectifs du stage et les attentes mutuelles,
- ? Poser les modalités de suivi et les critères d'évaluation,
- ? S'appuyer sur le bilan d'étape issu de la session de formation générale du stagiaire.
- ? Évaluations et autoévaluation

Le stagiaire est invité à s'autoévaluer au début, au milieu et à la fin de la session. Cela lui permet de :

- ? Prendre conscience de son évolution,
- ? Identifier ses points forts et ses axes de progression,
- ? S'engager activement dans son parcours de formation.

L'évaluation du stage s'appuie sur plusieurs mises en situation : animation de jeux collectifs, de grands jeux, d'activités manuelles, et gestion de la vie quotidienne.

- **Evaluation des animateurs**

L'évaluation des animateurs se fait quotidiennement par rapport au respect du projet pédagogique et à la grille d'évaluation de l'IFAC.

A la fin de l'année vers fin juin un entretien professionnel ainsi qu'une évaluation annuelle a lieu. Ils sont réalisés par le directeur de la structure

- **Evaluation du directeur**

Cette évaluation est annuelle. Elle est faite par un coordinateur (n+1). (Cf. Annexe : fiche d'évaluation des directeurs fournie par les coordinateurs de l'Ifac).

IX/ Les Différentes relations

- **Relations animateurs/ animateurs**

Il est important que chaque animateur se sente bien dans l'équipe, où tout le monde joue un rôle.

Chacun peut proposer des idées et participer aux activités de l'équipe. Les conflits entre adultes sont gérés par les animateurs.

C'est aussi important que l'ambiance entre collègues soit agréable. Même si c'est surtout au directeur de s'en occuper, chaque membre de l'équipe doit aider à ce que tout le monde se sente bien. On organise des moments pour se retrouver, discuter et partager ensemble, comme les pauses café.

Pour que tout se passe bien, chaque animateur doit participer à ces moments de convivialité, être ouvert à discuter et respecter les autres. Il est important de bien se comprendre et de se soutenir.

Chaque membre de l'équipe doit savoir où se trouvent les autres. En cas de conflit, on parle pour trouver une solution. Si ça ne marche pas, on en parle avec le directeur.

Le directeur est là pour discuter avec les parents et l'équipe sur ce qui se passe au centre. On organise aussi des réunions pour discuter ensemble de ce qui se passe.

Pour l'équipe :

- Les animateurs peuvent utiliser le téléphone seulement en cas d'urgence et lors des temps de pauses. Pour les activités spécifiques, le téléphone pourra être utilisé avec l'accord de la direction.
- Les comportements agressifs ne sont pas tolérés, qu'ils soient verbaux ou physiques.
- Il est interdit de fumer ou devapoter dans les locaux et en présence d'enfants.
- Il est strictement interdit de consommer de l'alcool, drogue.
- Il faudra respecter le matériel et les locaux.
- Il faudra respecter les horaires et la durée des temps de pauses.
- Il faudra avoir une tenue adaptée.

- **Relation Famille/Animateurs/ Directions**

Les relations avec les familles sont d'une importance capitale dans notre approche éducative. L'équipe pédagogique s'engage à communiquer régulièrement avec les parents pour instaurer un climat de confiance et les rassurer quant au bien-être de leurs enfants. Nous assurons la gestion des moments d'accueil et de contact de manière chaleureuse et attentive.

Nous informons également les parents sur la journée de leur enfant, en partageant les plannings des activités et en leur fournissant des détails sur le déroulement quotidien, y compris les sorties et autres événements.

Dans cet esprit, nous accueillons les parents avec la même convivialité que nous réservons aux enfants. Notre objectif est de leur offrir un accueil chaleureux et de les informer sur nos pratiques pédagogiques, en les impliquant dans les actions éducatives.

Ainsi, nous veillons à informer et accompagner les familles sur le contenu des journées, que ce soit de manière orale, par la diffusion et l'affichage des plannings d'activités, etc...

Toute l'équipe pédagogique est en contact quotidien avec les familles. Nous considérons essentiel de construire une relation de confiance pour que les parents se sentent en sécurité, tant sur le plan physique que affectif, en laissant leurs enfants entre nos mains. Nous nous engageons donc à être à l'écoute et attentifs aux demandes des parents, en répondant dans la mesure du possible à leurs besoins ou en les orientant vers la direction si nécessaire.

X/ Les conditions de sécurité

- **La réglementation**

L'équipe pédagogique se doit de respecter le cadre légal de :

→ Le CRIDOC
→ Les instructions départementales du Gard
→ Le code du travail
→ Le code de l'action sociale et des familles
→ Le code de la route
→ Le règlement de fonctionnement de la ville de Nîmes
→ Le règlement intérieur et toutes les réglementations en vigueur en rapport avec les ACM

- **Santé, infirmerie et assistant sanitaire**

Lorsqu'un enfant se blesse, l'animateur doit impérativement remplir le cahier d'infirmerie et en aviser la direction. Dans ce cahier il devra noter :

❖ Le nom et prénom de l'enfant
❖ La localisation et la nature exacte de la blessure
❖ Les soins prodigués
❖ Le nom de la personne soignante et sa signature
❖ La date et l'heure
❖ Le visa de la direction

En le soignant, l'animateur devra obligatoirement se protéger (ainsi que l'enfant) en mettant des gants pour respecter l'hygiène.

Si la blessure est grave (autre qu'une simple égratignure) appeler en premier le 15, 18 ou 112 (suivre les consignes) et ensuite prévenir la direction et les parents. Si l'équipe pédagogique constate qu'un enfant a de la fièvre ou des douleurs, elle devra en informer la direction qui préviendra les parents et un médecin (si besoin) et le consigner sur le cahier de pharmacie.

Le directeur et les adjoints de la structure tiendront le rôle de l'assistant sanitaire ainsi que l'animatrice permanente de l'ACM (ces personnes doivent être titulaires du PSC1).

Les renseignements, fiches sanitaires et PAI sont consignés dans le classeur « Dossiers enfant » au bureau. Tout nouveau membre du personnel doit en prendre connaissance et se renseigner auprès des assistants sanitaires pour les explications diverses en arrivant le matin (protocoles, pharmacies, cahier de soins...). Au quotidien, sur le tableau des effectifs, les personnes concernées par un PAI y sont inscrites (ainsi que sur les fiches animateurs).

● **PPMS Plan Particulier de Mise en Sûreté**

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la sécurité de toutes les personnes présentes en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

La circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002, publiée au BO en Hors-Série n° 3, réglemente la mise en place du PPMS dans les établissements scolaires et extrascolaires.

Un événement majeur peut être d'origine naturelle, technologique ou humaine, et provoquer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens ou à l'environnement. Il peut s'agir, par exemple, d'une tempête, d'une inondation, d'un nuage toxique, d'un séisme, d'un accident nucléaire ou d'une intrusion dans l'établissement.

Le principal objectif du PPMS est de définir une organisation permettant d'assurer la sécurité des enfants et des personnels jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

Ce plan précise notamment :

- les lieux de confinement dans l'accueil collectif de mineurs,
- les procédures conservatoires à appliquer immédiatement,
- les conseils de gestion de la crise en attendant l'intervention des secours.

Le PPMS permet de répondre aux six questions essentielles :

1. Quand déclencher l'alerte ?
2. Comment déclencher l'alerte ?
3. Où et comment mettre les enfants en sûreté ?
4. Comment gérer la communication avec l'extérieur ?
5. Quelles consignes appliquer immédiatement ?
6. Quels documents et ressources sont indispensables ?

- **Numéro d'urgence**



- **Exercice incendie**

L'alarme incendie est activée et l'annonce est claire : « Incendie, évacuation immédiate ! » Chaque animateur prend immédiatement en charge son groupe d'enfants. Les enfants quittent calmement la salle en suivant les chemins d'évacuation préétablis. Les portes sont fermées derrière chaque groupe si possible, sans être verrouillées. Les enfants marchent rapidement mais sans courir ni pousser, et restent en file indienne. Tous les groupes rejoignent le point de rassemblement extérieur désigné. Les animateurs effectuent un comptage pour s'assurer que tous les enfants et le personnel sont présents. Le retour dans les locaux se fait uniquement après autorisation des responsables ou des autorités compétentes. Un débriefing avec l'équipe d'animation permet d'évaluer l'exercice et de noter les améliorations possibles.

